

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VELECT'IN

ARTICLE 1. OBJET DU SERVICE

1.1. « VELECT'IN » est un service proposé par Ecovélo (« l'Opérateur »), qui a confié à la SITAC (« le Prestataire ») la mise en place et la gestion d'un système de vélos en libre-service à destination du public (« le Service ») sur le territoire de l'agglomération.

1.2. Coordonnées de VELECT'IN :

Adresse postale : Calais Opale Bus – BP 63 – 62102 Calais
Cedex Numéro du centre d'appel : +33 (0)9 74 59 13 14 Site
Internet : velectin.ecovelo.mobi

ARTICLE 2. DEFINITION

Le Service est constitué de stations vélos, (la (les) « Station(s) »), composées de bornes et point information permettant l'accroche de vélos via une chaîne reliée au boîtier autonome (le (les) « Boîtier(s) ») du vélo. Le service est accessible via une application mobile disponible sur IOS et Android (l'« Application »), ou la Web App via le lien internet velectin.ecovelo.mobi. Les vélos disposent d'une chaîne d'en cours servant d'antivol en dehors de la Station.

Application : désigne un programme téléchargeable ou consultable de façon gratuite et exécutable à partir d'un navigateur Internet ou d'un Centre de téléchargement de programme dits « d'Applications » sous le système d'exploitation iOS ou Android, le tout exécutable à partir

d'un smartphone, d'un ordinateur ou d'une tablette. Ils permettent à tout Client du Service de trouver un vélo ou une station à proximité, de souscrire au Service ou de changer d'abonnement, de consulter ses factures, de gérer son moyen de paiement et son compte, de contacter le Service Clients, et déclarer un incident.

Carte : désigne les cartes utilisables afin de prendre, sécuriser et restituer un Vélo. Plusieurs cartes sont autorisées : carte bancaire sans contact et badges NFC fonctionnels sur le système technologique embarqué.

Dépôt de garantie : pré-autorisation sur la carte bancaire ou le compte bancaire du client, effectuée au moment de la souscription permettant à l'Opérateur d'être garanti du paiement du prix, et des accessoires, frais, pénalités, et toute autre somme que pourrait devoir le client.

Compte : désigne le compte client créé par le client et lui permettant d'accéder au Service.

Forfait : désigne l'ensemble des formules de souscriptions proposées aux clients du service.

Opérateur : désigne la société Ecovélo - HUMAN CONCEPT, SAS au capital de 134 767.46 €, dont le siège social est situé 1 bis rue Mellier, 44100 Nantes, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 792 018 772.

Service : désigne le service de Vélo Hybride en libre-service proposé par l'Opérateur.

Site : désigne le site web mis à disposition des Clients et prospects souhaitant avoir des informations sur le Service, souscrire au Service, contacter le Service Clients, localiser une station, consulter les CGAU.

Station physique : aire de stationnement des vélos du service équipée de point d'attache.

Utilisateur : désigne toute personne physique âgée de plus de 14 ans ayant la capacité de contracter, procédant à l'achat d'un ou plusieurs Services ou tout mineur dont l'inscription a lieu sous la responsabilité parentale.

Vélo : désigne les vélos à assistance électrique utilisés dans le cadre du Service.

ARTICLE 3. DISPONIBILITE DU SERVICE

Le Service est accessible dans la limite des vélos disponibles 12 mois sur 12, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 sans interruption, sauf cas de force majeure ou édicition par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste ou sauf cas de maintenance du service d'exploitation et/ou du système informatique.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de suspension du Service liée à un événement de force majeure ou imposée par des raisons de sécurité.

ARTICLE 4. LES UTILISATEURS DU SERVICES

Sous réserve d'acceptation préalable des présentes Conditions Générales, le Service est accessible à toute personne répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- Mesurer entre 1,45 m et 1,95 m et peser moins de 120 kg,
- S'être abonné et avoir fourni l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion de celui-ci, comme ses coordonnées bancaires, ou de carte bancaire, pour les sommes qui seraient dues, en lien avec l'utilisation du service ou la caution.

Il est rappelé que les personnes mineures accèdent au service sous la responsabilité de leurs parents.

ARTICLE 5. L'UTILISATION

Il est possible d'utiliser le service en se connectant à l'Application velect'in (IOS et Android) ou sur le site internet velectin.ecovelo.mobi

Le paiement du service se fait à l'usage : 1€ par tranche de 30 minutes. Toute demi-heure entamée est due.

Le dépôt de garantie est d'un montant de 150€ et n'est pas encaissé.

Le service dépend d'un tarif unique dont la modification repose sur la décision unique du Prestataire, avec un délai de prévenance raisonnable pour l'Utilisateur.

La souscription a ce forfait est valable pour toute la durée d'exploitation du service, sauf décision contraire qui serait communiquée par le Prestataire via l'Application ou message.

ARTICLE 6. PROCESSUS D'INSCRIPTION AU SERVICE

Inscription et utilisation du service en ligne sur velectin.ecovelo.mobi ou via l'Application velect'in (IOS et Android).

Processus d'inscription en ligne :

- L'utilisateur accède à la page de présentation du service. Une fois le tutoriel passé il accède à la page d'inscription et remplit les informations le concernant.
- Il est ensuite invité à renseigner ses coordonnées de carte bancaire et valider la connexion pour payer à l'usage la location des vélos.
- Il peut désormais accéder au service via son téléphone portable, et il peut également débloquer les vélos en utilisant une carte transport « Pass Pass » ou « Vel'in », ou une carte bancaire avec la fonction sans contact.

6.1. Modalités de modification des coordonnées bancaires

En cas de changement de coordonnées de carte bancaire ou de carte arrivée à expiration, l'utilisateur peut actualiser les données renseignées initialement dans l'onglet « Mon Compte » sur l'Application velect'in ou directement sur la page web velectin.ecovelo.mobi.

ARTICLE 7. MODALITES PRATIQUES D'EMPRUNT ET DE RESTITUTION DU VELO – DUREE D'UTILISATION

7.1. Modalités d'emprunt

7.1.1. Emprunt via carte sans contact

L'utilisateur active le boîtier à l'arrière du vélo. Il badge la carte sans contact sur le boîtier à l'emplacement « badgez ici » et s'identifie ensuite le numéro de téléphone avec lequel il s'est inscrit. Le vélo se déverrouille. L'identification avec le numéro de téléphone n'est à faire qu'une seule fois.

Une fois le vélo déverrouillé, l'utilisateur a 30 secondes pour retirer le vélo. Si au bout de 30 secondes, le vélo n'est pas retiré,

la serrure reverrouille le vélo. L'utilisateur doit alors rebadger son pass à l'arrière du vélo.

7.1.2. Emprunt via Application ou WebApp

L'utilisateur active le boîtier, et vérifie le numéro du vélo. Il ouvre son Application ou la Webapp, sélectionne la station sur la carte et déverrouille le vélo concerné directement via son téléphone. La serrure s'ouvre et l'utilisateur peut retirer la chaîne.

Une fois le vélo déverrouillé, l'utilisateur a 30 secondes pour retirer le vélo. Si au bout de 30 secondes, le vélo n'est pas retiré, la serrure reverrouille le vélo. L'utilisateur doit alors refaire la manipulation sur son téléphone.

7.2. Modalités de restitution

7.2.1. Station avec bornes libres

L'utilisateur dépose son vélo près d'une borne libre et insère la chaîne de borne dans la serrure de son vélo. Le vélo se reverrouille et la location est terminée automatiquement.

7.2.2. Station sans bornes libres

L'utilisateur peut rendre son vélo en mode « Caddie » : chaque vélo est muni d'une chaîne d'en cours. L'utilisateur dépose le vélo qu'il souhaite rendre à proximité d'un vélo déjà sécurisé en station. Il prend la chaîne d'en cours du vélo sécurisé à la borne et l'insère dans la serrure du vélo qu'il souhaite rendre. Le vélo se reverrouille et la location est terminée automatiquement.

7.3. Durée d'Utilisation

La Durée d'Utilisation correspond à la période, mesurée en secondes, comprise entre l'emprunt et la restitution avec

verrouillage du vélo à un Point. La Durée d'Utilisation maximale autorisée est de 24 heures consécutives. Au-delà, le Prestataire est en droit d'encaisser la caution.

En cas de litige sur la Durée d'Utilisation du vélo par l'Utilisateur, les données délivrées par le serveur informatique du Service font foi.

ARTICLE 8. TARIFICATION D'USAGE DU SERVICE & MODALITES DE PAIEMENT

8.1. Le tarif horaire d'utilisation du Service est le suivant :

30 minutes	1€
------------	----

8.2. L'Utilisateur acquitte le prix du Service en fonction de la Durée d'Utilisation du Service. Toute période d'utilisation du Service entamée est facturée dans sa totalité.

La perception des sommes dues au titre des utilisations sera effectuée vi la carte bancaire, l'ensemble des sommes dues par l'Utilisateur étant enregistrées sur son compte client et perçues tous les 7 jours.

8.3. Chaque utilisateur peut consulter son compte sur le site velectin.ecovelo.mobi ou via l'Application velect'in (IOS et Android), ou en appelant le centre d'appel +33 9 74 59 13 14.

8.4. Les tarifs et prix détaillés au présent article sont révisables par le Prestataire, après validation du SITAC et à tout moment.

ARTICLE 9. PERTE OU VOL

Le Prestataire n'est responsable d'aucune utilisation abusive des cartes ou Application par un tiers, quel qu'en soit le motif (perte,

vol de carte ou smartphone, etc..). Dans ce cas, le titulaire est tenu d'en avvertir immédiatement le centre d'appel au +33 9 74 59 13 14.

Dès réception de la déclaration, la carte et/ou le compte de l'Utilisateur seront neutralisés.

ARTICLE 10. RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR

10.1. L'Utilisateur s'engage à n'utiliser la carte sans contact, l'Application ou la WebApp que pour l'utilisation prévue et à ne prêter, louer ou céder en aucun cas sa carte sans contact, son téléphone portable (pour sa fonction identifiant à l'application), ou le vélo à un tiers. En cas de perte, vol ou détérioration, il s'engage à prévenir immédiatement le Prestataire au +33 9 74 59 13 14.

10.2. Préalablement à l'utilisation du vélo, l'Utilisateur s'engage à en vérifier les principaux éléments fonctionnels, et notamment de façon non limitative, la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier, le bon fonctionnement de l'éclairage, des systèmes réfléchissants, du système de freinage, et le bon état général du cadre et des pneumatiques.

L'Utilisateur effectue le réglage de la selle pour en adapter la hauteur à sa morphologie. Une utilisation d'un vélo supérieure à 2 minutes suppose que le vélo est en bon état de fonctionnement et qu'il n'a subi aucun endommagement.

10.3. L'Utilisateur s'engage à utiliser le vélo avec la diligence et la prudence d'un « bon père de famille » et à respecter le Code de la Route en vigueur et les indications figurant sur la voirie. L'Utilisateur est personnellement responsable de toute infraction au Code de la Route. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le vélo d'une manière qui puisse contrevenir à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la sécurité publique ou aux règles de protection de

l'environnement ou susceptibles d'avoir des conséquences dommageables sur l'image ou la réputation du Prestataire.

Il est rappelé que les ports du casque et d'un gilet de sécurité sont recommandés.

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le vélo, en circulation, en dehors des routes et pistes cyclables prévues à cet effet.

L'Utilisateur est autorisé à utiliser le vélo pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :

- toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo ;
- le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit ;
- toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril l'Utilisateur ou des tiers ;
- tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo,
- toute modification de la structure ou de l'apparence du vélo ;
- et plus généralement toute utilisation anormale d'un vélo.

L'Utilisateur s'engage à adapter sa distance de freinage en cas de pluie, de neige ou de verglas. En cas de conditions climatiques dangereuses ou d'évènements de force majeure, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le vélo et à le remettre à la station la plus proche dans les meilleurs délais.

L'Utilisateur ou les parents / responsables légaux d'un Utilisateur Mineur sont toujours seuls et entiers responsables de tout dommage direct ou indirect causé par le vélo ou par son utilisation.

10.4. L'Utilisateur a la garde du vélo, y compris si le vélo s'avère être utilisé par un tiers, pendant toute la Durée d'Utilisation et aussi lorsque celle-ci excède la Durée d'Utilisation Autorisée.

L'Utilisateur s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, cela comprend l'obligation pour lui de verrouiller systématiquement le vélo avec la chaîne d'en cours dès lors qu'il fait un arrêt minute.

10.5. L'Utilisateur s'engage à retirer et restituer le Vélo dans les délais de la Durée d'Utilisation Autorisée, soit 24h maximum, et accepte que tout manquement à cette obligation donne droit au Prestataire à l'application de pénalités conformément à l'article 13 des présentes, notamment à l'encaissement du dépôt de garantie d'un montant de 150€.

10.6. L'Utilisateur s'engage à signaler au Prestataire la perte, le vol, la détérioration ou tout autre problème relatif à l'utilisation du Service via le centre d'appel au +33 (0)9 74 59 13 14 et à effectuer une déclaration de perte ou de vol aux services de police.

En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, l'Utilisateur a l'obligation de le signaler immédiatement à l'Exploitant via l'Application ou le centre d'appel +33 (0)9 74 59 13 14 ; le vélo restant sous sa responsabilité, soit jusqu'à son verrouillage à un Point, soit jusqu'à sa remise en mains propres à un représentant du Prestataire.

ARTICLE 11. DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

L'Utilisateur déclare accepter sans réserve les présentes Conditions Générales.

L'Utilisateur déclare être en mesure d'utiliser un vélo et avoir la condition physique suffisante à cette utilisation.

L'Utilisateur déclare être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit notamment les conséquences de l'utilisation du Vélo pour lui et pour les personnes dépendant de lui (enfants mineurs), ayant souscrit un abonnement.

ARTICLE 12. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

En cas de manquement par l'Utilisateur à l'une de ses obligations prévues par les présentes Conditions Générales, le Prestataire peut désactiver à tout moment les modes d'accès au Service. Cette désactivation ne peut constituer une inexécution par le Prestataire de ses obligations susceptible d'engager sa responsabilité sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

Toute responsabilité du Prestataire liée à l'utilisation du vélo par l'Utilisateur est entièrement exclue tant pour les dommages subis par l'Utilisateur que pour ceux causés à des tiers.

Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une indisponibilité du Service telle que prévue à l'article 3 des présentes.

L'Utilisateur prend acte du fait que le Prestataire n'est pas le fabricant des Vélos proposés dans le cadre du Service et, qu'à ce titre, il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, au sens de la législation et réglementation applicable, des défauts ou vices du Vélo liés à sa fabrication ou à son montage.

ARTICLE 13. PENALITES

13.1. En cas de détérioration, usage frauduleux et/ou disparition du vélo, une pénalité forfaitaire est appliquée.

13.2. La nature et/ou le montant des pénalités s'établit, après constatation des manquements par le Prestataire, comme suit :

- Disparition du vélo : 150 € (montant du Dépôt de garantie) plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h
- Location supérieure à 24 heures : 150 € (montant du dépôt de garantie) plus une facturation au tarif horaire sur une base forfaitaire de 24h en cas de perte ou d'endommagement :

13.3. Le montant des pénalités est exigible à première demande du Prestataire, en cas de manquement de l'Utilisateur au titre des

présentes Conditions Générales. Ce montant, pour la ou les pénalité(s) considérée(s), intervient en fin de chaque mois civil par prélèvement sur le compte bancaire de l'Utilisateur.

Dès lors que l'utilisateur a correctement renseigné son adresse email et/ou son numéro de téléphone portable lors de son inscription, le Prestataire le prévient avant d'appliquer les pénalités.

13.4. L'Utilisateur s'engage à signaler toute modification de son rapport avec l'institution émettrice de la carte bancaire utilisée ou avec la banque dont il aura fourni les coordonnées et susceptible d'affecter, pendant la durée de l'abonnement, la bonne fin de l'autorisation de prélèvement consentie par ladite banque.

ARTICLE 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITE

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion du Service. Elles sont exclusivement destinées au Prestataire.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse de l'Opérateur : Ecovélo 1B rue Mellier, 44100 Nantes

ARTICLE 15. PRISE D'EFFET ET MODIFICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES.

Les présentes Conditions Générales sont applicables à compter du 17 janvier 2020.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier en tout ou partie à tout moment les présentes Conditions Générales. Toute éventuelle modification des présentes Conditions Générales est disponible sur le site velectin.ecovelo.mobi. Elle peut également être fournie aux Utilisateurs sur simple demande écrite.

Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : Calais Opale Bus – BP 63 – 62102 Calais Cedex ou via le formulaire de contact de l'Application ou Web App

ARTICLE 16 . LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.